

## Sommaire

Page	Pouvoir d'achat – Toujours l'inflation, surtout pour la consommation populaire	2
<b>2</b>	Inflation – L'impact de la hausse des prix de l'énergie sur notre pouvoir d'achat	3
	Inégalités face à la consommation – Ménages modestes: des dépenses fortement contraintes pour une liberté de consommer réduite	4
	Revenus – Quelques faits essentiels sur les salaires en France	6
	<b>Dossier – Retraites</b>	
1.	Les (gros) mensonges du gouvernement sur l'état financier des retraites	8
2.	Une réforme injuste à l'égard des femmes	9
3.	La retraite est <b>AUSSI</b> un enjeu environnemental!	14
4.	Une réforme de « progrès »? Assez d'enfumage!	14
	Souveraineté industrielle et sanitaire – Cenexi sacrifiée sur l'autel du capital par la majorité présidentielle	14
	Énergie – Agrivoltaïsme: le marché n'a pas sa place	15
	Statistiques – Les entreprises en France	16

Page	Les chiffres du mois – special retraites	
<b>18</b>	Les principales évolutions de prix à retenir: des prix qui montent	

Page	Repères statistiques	
<b>20</b>		

# Édito

## Pour nos retraites, amplifions la mobilisation!

Le gouvernement a décrété de faire passer en force sa contre-réforme des retraites. Le front syndical uni (une première depuis douze ans!) que nous lui opposons, est bien décidé à ne pas laisser faire. C'est un levier important pour élargir la mobilisation et une chance! Ces lignes sont écrites avant la grande journée interprofessionnelle du 19 janvier qui s'annonce de grande ampleur sur tout le territoire. C'est la première d'un processus de lutte qui durera pour imposer d'autres solutions que d'allonger, de réforme en réforme, le temps passé au travail – nous savons que c'est possible. Légitimement, la majorité du monde du travail aspire à vivre la retraite en bonne santé.

La réforme présentée par le gouvernement repose sur une série de mensonges. Le système de retraite serait en danger? Mensonge! Les aides publiques aux entreprises représentent 17 fois le déficit annoncé des retraites, on en parle? La réforme serait « juste »? Mensonge! Elle sera d'une extrême violence, particulièrement pour les femmes et catégories populaires. La réforme serait indispensable? Mensonge! Elle vise en réalité à faire des économies sur le système de retraites pour financer de nouveaux cadeaux au patronat et ouvrir la voie à la capitalisation! Voilà la sordide réalité de cette réforme.

À l'inverse, nous portons depuis de nombreuses années des revendica-

tions pour améliorer notre système de retraites sur deux axes: garantir un départ à 60 ans maximum pour toutes et tous avec des pensions qui permettent de vivre dignement. L'enjeu central est celui du travail, du partage des richesses et des ressources allouées au système de retraites. Agir sur le travail sa revalorisation, les inégalités qu'il engendre est central: cela réduirait une bonne partie des inégalités à la retraite. Salaires, emploi, cotisations et solidarité sont également des axes centraux de lutte pour nos retraites.

Il y a bien deux projets de société qui s'affrontent. Celui du gouvernement, de réduction du temps passé à la retraite, de l'appauvrissement programmé des retraitées, de l'individualisation et de la progressive capitalisation. Et le nôtre, solidaire, de progrès, assis sur la cotisation sociale pour que la retraite corresponde à un nouvel âge de la vie, en bonne santé, et avec les moyens suffisants pour profiter de l'existence.

Nous avons su faire reculer le gouvernement en 2019; nous saurons le faire à nouveau. Alors parce que d'autres choix sont possibles pour un système de retraite digne, juste, amplifions la mobilisation pour obtenir le retrait et gagner de nouveaux droits pour le monde du travail! C'est le sens de notre engagement commun.

**Nathalie Verdeil,**  
Secrétaire confédérale

## Pouvoir d'achat

# Toujours l'inflation, surtout pour la consommation populaire

**Décembre marque une légère pause de l'indice des prix à la consommation par rapport aux mois précédents mais il y a plusieurs mois, nombreux et de taille. Sa croissance reste très forte. On ne peut certainement pas en déduire que l'inflation va rentrer dans les clous. Ni, surtout, que le coût de la vie s'allégerait pour la plus grande partie de la population.**

Les indices de prix pour décembre 2022 ont été diffusés par l'Insee le 13 janvier. C'est la première photo d'ensemble de l'année. Et la dernière, concernant l'indice principal qui est l'indice des prix à la consommation (IPC), puisque celui-ci n'est pas censé être révisé.

Sur un an, l'IPC augmente de 5,9 % en décembre 2022, après + 6,2 % en novembre. Cette pause très relative est due au ralentissement des prix de l'énergie (+ 15,1 % après + 18,4 %, ce qui reste quand même considérable). Les prix de l'alimentation augmentent sur un an au même rythme qu'en novembre et ceux des produits manufacturés accélèrent. L'indice des prix à la consommation harmonisé européen (IPCH), augmente pour la France de 6,7 % en un an: [www.insee.fr/fr/statistiques/6688389](http://www.insee.fr/fr/statistiques/6688389). La disponibilité des indices pour les douze mois permet aussi de calculer les évolutions en moyenne annuelle 2022-2021: [www.insee.fr/fr/statistiques/6688595](http://www.insee.fr/fr/statistiques/6688595). L'accélération est ici particulièrement visible:

- l'inflation annuelle s'élève ainsi à + 5,2 %, après + 1,6 % en 2021 et + 0,5 % en 2020;
- presque tous les prix écrasent le champignon mais la hausse marque surtout les prix de l'énergie (+ 23,1 % après

+ 10,5 %) et de l'alimentation (+ 6,8 % après + 0,6 %).

Il s'avère aussi, hélas sans surprise, que les ménages du premier décile de niveau de vie (les 10 % les plus pauvres) connaissent une inflation supérieure de 0,3 point à la moyenne.

On peut donc comparer l'évolution de son revenu (notamment son salaire ou sa pension) à ces indices: si on n'a pas été augmenté de 6 % ou plus en cours d'année 2022, ou si ces augmentations ont été tardives, en retard sur les prix, ou si le total de ses ressources n'a pas crû de plus de 5 % en 2022 par rapport à l'ensemble de l'année précédente, alors, on a perdu du pouvoir d'achat et probablement vu son niveau de vie régresser.

### Les prix des produits dits de grande consommation continuent de s'accélérer

Depuis le début des années 2000 (où la grande distribution avait outrageusement profité du passage à l'euro) les prix de grande consommation font l'objet d'une publication spécifique: [www.insee.fr/fr/statistiques/6687916](http://www.insee.fr/fr/statistiques/6687916).

Sur un an, les prix des produits de grande consommation vendus dans la grande distribution accélèrent pour le treizième mois

consécutif: + 12,2 % en décembre. Certains de leurs prix d'achat se sont accrus mais tout indique que des effets d'aubaine ont joué. Il a ainsi été possible d'augmenter fortement certains prix en profitant de pénuries plus ou moins organisées. On sait aussi que des commerçant·es ont « casé » des produits plus chers en exploitant des insuffisances réelles d'approvisionnement de certains produits meilleur marché.

Cet enchérissement considérable des produits de grande consommation, associé au très haut niveau du prix de l'énergie, pénalise gravement les ménages modestes et moyens.

### Et l'avenir ?

L'évolution des prix dans les mois et années qui viennent dépend de nombreux facteurs.

Le cours des matières premières, dont le pétrole et le gaz et par conséquent de l'énergie, jouera bien sûr un rôle important. Cette évolution proviendra de données géopolitiques. Mais la hausse générale des prix est aussi influencée par des choix de politique économique en France.

Ainsi, la décision de lever les boucliers tarifaires va se traduire dès le début de 2023 par une accélération de certains prix. Le maintien du marché européen de l'électricité, la possibilité ou non de s'en dégager comme en Espagne et au Portugal, voire d'y mettre fin, pèseront aussi fortement.

La situation économique générale ne sera pas non plus sans consé-

quences. La tentation existe, du côté de la Banque centrale européenne, de mener une politique monétaire de nature à « refroidir » l'économie qui n'en a nul besoin. La récession qui menace déjà et risquerait fort de s'approfondir susciterait du chômage, que certaines économistes très écoutées par les pouvoirs en place considèrent comme utile pour ralentir l'inflation. À supposer qu'une décroissance des prix en résulte, elle aurait été obtenue « grâce » à un appauvrissement général.

Les « conseiller-es du prince » et fournisseur-es d'articles en gros pour les médias s'inquiètent d'une « boucle prix-salaires ». Selon elles

et eux, l'éventuelle augmentation des salaires perpétuerait l'inflation, les entreprises étant prétendument contraintes de les répercuter dans leurs prix de vente. La réalité de ces dernières années, à laquelle les gouvernements n'ont mis aucun frein sérieux et durable, c'est la « **boucle prix-profits** ». Tirant prétexte de l'augmentation de certains prix à l'importation, les entreprises qui le peuvent ont considérablement augmenté leurs prix pour accroître, parfois massivement, leurs profits et la distribution de dividendes aux actionnaires. L'augmentation de leurs prix de vente s'est traduite par une diffusion de l'inflation à la

plupart des secteurs économiques et par des difficultés bien réelles pour beaucoup de petites entreprises<sup>1</sup>.

Sans prétendre ici présenter des prévisions précises, il semble bien que l'inflation et donc la hausse du coût de la vie pour les ménages modestes et moyens soit appelées à durer. Si leurs revenus ne sont pas vigoureusement relevés, la situation deviendrait de moins en moins supportable pour la grande majorité des salarié-es ainsi que pour les jeunes et les titulaires de revenus sociaux.

**Alain Gély**

## Énergie

# L'impact de la hausse des prix de l'énergie sur notre pouvoir d'achat

**Depuis le début de l'année 2021 les prix de l'énergie ont fortement augmenté du fait de différents facteurs – forte reprise économique après les confinements liés au Covid, guerre en Ukraine et dérégulation du marché de l'énergie en sont les raisons principales.**

L'Insee a étudié l'effet de ces hausses de prix et des dispositifs d'aide sur le pouvoir d'achat des ménages. L'étude<sup>2</sup> ne tient compte que de la période allant de janvier 2021 jusqu'à juin 2022 or on sait que depuis cet été les prix de l'énergie, notamment ceux de l'électricité, ont continué de fortement augmenter.

### La France paie cher sa dépendance énergétique

Comme nous l'avons signalé dans la précédente *Lettre éco*<sup>3</sup>, la dépendance énergétique de la France se traduit par une explosion des importations et un creusement du déficit commercial.

C'est un choc immense qui touche à la fois les ménages, l'État et les entreprises qui doivent se parta-

ger ce fardeau, selon les rapports de force en place.

Concernant les ménages, entre janvier 2021 et juin 2022, la perte de pouvoir d'achat s'est établie à 21,3 milliards d'euros, soit 1,3 % du revenu disponible global des ménages.

Dans le détail, les prix pour l'énergie domestique ont coûté 13,6 milliards d'euros, l'augmentation des prix du carburant a alourdi la facture de 11,2 milliards, enfin les dispositifs publics de soutien ont réduit l'addition de 3,5 milliards d'euros.

1. Pour aller plus loin, voir la *Note éco* sur l'inflation

2. Cornuet F., « Entre janvier 2021 et juin 2022, la hausse des prix de l'énergie a entraîné une perte de pouvoir d'achat, malgré la mise en œuvre des mesures exceptionnelles. » coll. Insee Analyses, Décembre 2022

3. <https://analyses-propositions.cgt.fr/lettre-eco-novembredecembre-2022>

## L'énergie, une dépense contrainte qui pèse sur les ménages modestes

L'énergie est rarement consommée par pur plaisir. Sa consommation répond généralement à un besoin de première nécessité tel que se chauffer, se laver, cuisiner ou encore se rendre au travail. En cela, les dépenses énergétiques sont bien une dépense contrainte et comme la plupart de ces dépenses, elles représentent une part plus importante dans les budgets des ménages les moins aisés.

Pour les ménages parmi les 10 % les plus modestes, la perte moyenne (avant aides) liée aux prix de l'énergie s'est élevée à 2,5 % du revenu disponible contre 0,9 % pour les 10 % les plus riches.

Pour les dépenses d'énergie, qu'il s'agisse de l'énergie à usage domestique ou le carburant, les dépenses sont également plus importantes dans les zones rurales

qu'en ville notamment du fait de la taille des logements et de l'éloignement entre le domicile et le travail. Ainsi, l'augmentation des prix de l'énergie a coûté en moyenne (avant aides) 910 € par ménage dans les communes très rurales contre 580 € pour les ménages de l'agglomération parisienne.

### Des dispositifs mal ciblés

Dans cette étude, seuls les effets du chèque énergie et de l'indemnité inflation sont étudiés.

Le chèque énergie a été ciblé sur les ménages les plus pauvres, mais son montant n'a pas suffi pour réduire significativement les inégalités. L'indemnité inflation a elle touché un public beaucoup plus étendu avec un montant indifférencié pour les ménages bénéficiaires. Malgré la conjonction de ces deux dispositifs, la perte de revenu est restée plus importante pour la moitié la moins riche de la population.

Et c'est sans compter les effets de la remise à la pompe mise en place par le gouvernement, qui a coûté plus de 7 milliards d'euros à l'État en 2022.

Cette ristourne n'est pas du tout ciblée: qu'il s'agisse d'une salariée au Smic faisant le plein pour aller au travail ou une millionnaire faisant le plein pour partir en week-end à la mer, l'État contribue de la même façon. Ce manque de ciblage s'est traduit très concrètement par le fait que la ristourne a plus fortement profité aux ménages les plus aisés qui se déplacent davantage mais bien plus souvent par loisir que par nécessité.

Plutôt que ces ristournes payées par l'État et qui bénéficient surtout aux plus aisées, il aurait fallu bloquer les prix en amont, pour que le coût soit supporté par les actionnaires de Total et non les contribuables<sup>4</sup>.

**Victorien Pâté**

## Inégalités face à la consommation

### Ménages modestes: des dépenses fortement contraintes pour une liberté de consommer réduite

**Un récent rapport du Conseil national de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale montre de grandes disparités de dépenses incompressibles en fonction de la situation des ménages, et qu'elles représentent une part non négligeable du budget des plus modestes.**

Dans une précédente [Lettre éco.](#) (n° 60), nous avons rendu compte de travaux visant à « établir le contenu du panier de biens et de

*services nécessaires pour une participation à la vie sociale* », c'est-à-dire pour vivre « décemment », satisfaire ses besoins « normaux ». Les

résultats rapportés concernaient les habitantes des seules villes dites « moyennes ». Un rapport publié mi-décembre par le Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (CNLE)<sup>5</sup> propose une (nouvelle) actualisation de la valeur (marchande/monétaire) de ces « budgets

4. Voir Fiche « La baisse des prix des carburants, en ponctionnant sur les revenus du capital des entreprises multinationales du secteur pétrolier »

5. CNLE (2022), « Les budgets de référence en milieu rural, en ville moyenne et en métropole du Grand Paris – Nouvelles pistes pour l'inclusion sociale », Rapport CNLE 2022, décembre

de référence » et étend leur calcul à la Métropole du Grand Paris ainsi qu'aux zones rurales. Les montants obtenus pour une personne vivant seule, active ou retraitée – d'autres configurations familiales sont considérées – apparaissent dans le tableau ci-après qui souligne le caractère discriminant du type de logement occupé.

Particulièrement « riche » (387 p.), le rapport du CNLE explore aussi plusieurs pistes d'approfondissement des modalités de détermination de ces budgets de référence. En particulier, il s'intéresse dans son septième chapitre, écrit par Antoine Math, chercheur à l'Ires, au poids des dépenses dites « contraintes » ou « pré-engagées ». Celle-ci sont couramment définies par l'Insee comme « l'ensemble des dépenses des ménages réalisées dans le cadre d'un contrat difficilement renégociable à court terme »<sup>6</sup>. Le CNLE

retient lui une définition plus large qui inclut en particulier les frais de transport (abonnements, tickets, carburant...), et ce « en raison du caractère fondamental du droit à la mobilité ». Les transports sont aussi considérés par la Commission européenne comme faisant partie des « services essentiels ». Le rapport propose quant à lui de tenir également compte des dépenses alimentaires, l'alimentation, sa qualité en particulier, ayant des « liens directs avec la santé (et la vie) ». A. Math souligne d'ailleurs que se « situant au niveau de ménages disposant du minimum nécessaire pour mener une vie décente, il n'est pas incohérent d'inclure l'alimentation ». Avec cet ajout (cf. tableaux A4 à A6 du rapport), la part des budgets de référence des ménages du Grand Paris correspondant à des dépenses contraintes varie de 60 %, pour les couples biactifs sans enfant logés

dans le parc social, à 76 %, pour les familles monoparentales avec deux enfants habitant le parc privé. Pour les citadin-es des villes moyennes, la fourchette s'étend de 66 %, pour les couples biactifs avec deux enfants logés dans le parc social, à 83 %, pour les hommes retraités vivant seuls dans le parc privé. En milieu rural, elle va de 69 %, pour les femmes retraitées isolées et propriétaires de leur logement, à 78 %, pour les familles monoparentales avec deux enfants accédant à la propriété.

A. Math conclut donc : « *Finalement ces budgets, censés donner une traduction matérielle de la décence, permettent juste de "surmonter" les achats incontournables et incompressibles au jour le jour, des plus vitaux aux plus nécessaires.* » Ils correspondent donc à des populations qui n'ont pas la même liberté de consommer – et encore moins d'épargner! – que d'autres.

<b>Coût mensuel en 2018 du panier minimum de biens et services d'une personne vivant seule</b>			
	<b>Milieu rural</b>	<b>Ville moyenne</b>	<b>Grand Paris</b>
<b>Type de logement</b>	<b>Actif-ves vivant seules</b>		
Propriétaire	1 287 €	1 302 €	1 650 €
Parc social	1 419 €	1 467 €	1 863 €
Parc privé	1 488 €	1 603 €	2 229 €
Accession	1 637 €	1 846 €	2 173 €
<b>Type de logement</b>	<b>Retraités vivant seuls</b>		
Propriétaire	1 363 €	1 425 €	1 691 €
Parc social	1 492 €	1 625 €	1 917 €
Parc privé	1 562 €	1 878 €	2 271 €
Accession	1 711 €	1 839 €	2 214 €

6. <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1358>

# Revenus

## Quelques faits essentiels sur les salaires en France

**Pour contrer quelques idées reçues bien ancrées et mobilisées par le gouvernement et le patronat, il est utile de rappeler la réalité statistique sur les salaires en France.**

Jamais la question des salaires n'a été aussi présente ces dernières années; et pour cause, l'inflation s'élève à + 5,9 % à fin décembre<sup>7</sup>. Comme on le rappelle à la CGT depuis plusieurs mois, cette inflation n'a absolument aucun lien avec une boucle « prix-salaires ». Au contraire, face à ce choc, et puisque les prix ne sont pas amenés à baisser à court voire moyen terme, il devient chaque jour plus urgent de contrer cette inflation...

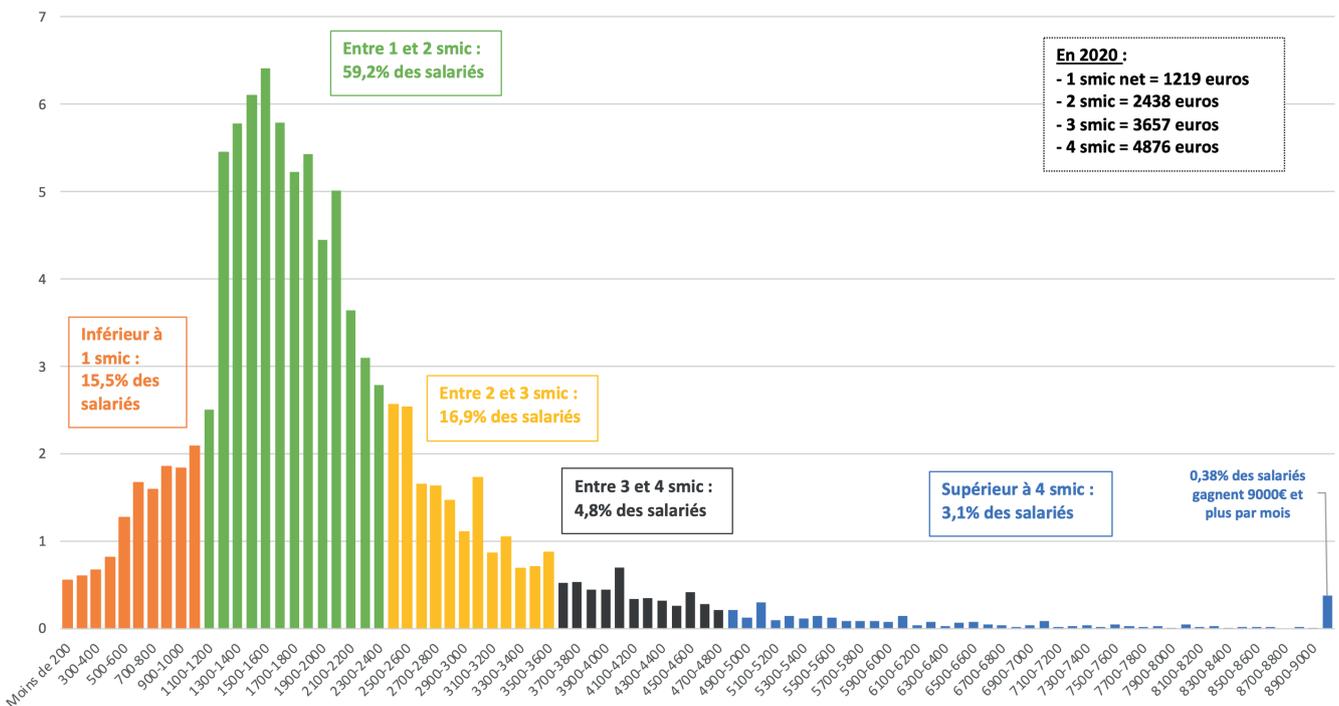
en augmentant les salaires ! Comme on a pu le voir lors du conflit ouvert chez TotalÉnergies, patronat et gouvernement essayent de nous diviser, en pointant du doigt ceux qui ne gagnent que quelques centaines d'euros de plus. Dans ce contexte, il est bon de rappeler quelques grands éléments factuels sur la répartition des salaires en France, que le graphique ci-dessous illustre, pour ne pas se tromper de cible.

### Tou-tes ensemble... autour de la médiane

D'abord, les salaires ne sont pas aussi dispersés que ce que l'on pourrait croire, puisque l'écrasante majorité des salarié-es français-es (92 %) gagnent moins de 3 Smic (soit 3 650 euros). Certes, il est plus simple de joindre les deux bouts avec 3 Smic plutôt qu'un seul, mais les faits sont là : les hauts salaires sont davantage l'exception que la règle, et de ce fait, il est bien illusoire de penser que son ou sa voisine fait partie des privilégiés. Au contraire, nous sommes tou-tes bien dans le même sac. Le phénomène de concentration

7. D'après l'Insee, sur douze mois.

Part de la population par tranche de rémunération nette mensuelle



Source : Insee, Enquête Emploi 2020, calculs des auteurices.

Note de lecture : 6,1 % de la population salariés gagne entre 1400 et 1500 euros nets par mois.

Nota bene : afin de pouvoir considérer non seulement les salariés du privé mais également ceux du public, dont les cotisations (donc la rémunération brute) diffèrent, on se base ici sur la rémunération nette.

est maximal autour de la médiane<sup>8</sup>, située à 1780 euros soit quasiment à mi-chemin entre 1 et 2 Smic puisque pas moins de 60 % des salarié-es français-e figurent dans cette fourchette. Cela s'explique largement par les exonérations de cotisations : pour un-e salarié-e payé un Smic, l'employeur ne paye plus aucune cotisation à l'Urssaf, et ces exonérations diminuent crescendo au fur et à mesure que le salaire augmente. C'est ce qu'on appelle couramment la « trappe à bas salaires », trappe dont les employeurs n'ont aucun intérêt à faire sortir les salarié-es.

### **Un tiers des Français-es n'ont pas un revenu « décent »**

Vous l'aurez remarqué, 15,5 % des salarié-es ont une rémunération mensuelle inférieure au Smic (soit 1219 € au moment de l'enquête). Comme on le montrait dans un précédent mémo, nombreux-ses sont les salarié-es français-es dans ce cas. Il s'agit des personnes qui n'ont pas la possibilité de travailler à temps plein, notamment parce que les employeurs excluent du temps compté comme du temps de travail les moments de déplacement (parfois très loin) entre différents lieux où s'exerce l'activité (ex : aides à domiciles, agent-es de sécurité, etc.) ou ceux de moindre intensité qui ne nécessitent par

le même nombre de salarié-es (coupure de l'après-midi dans la restauration ou la grande distribution). C'est là une triste réalité : le temps de travail est le premier facteur de pauvreté au travail, devant le niveau de rémunération horaire.

Plutôt que de prendre ses responsabilités en matière de reconnaissance du temps de travail par l'employeur, le gouvernement tente, à travers le versement de primes d'activité, de rendre ces métiers plus acceptables. Mais qu'on ne s'y trompe pas : avec 150 € de plus par mois, ils ne sont toujours pas vivables !

Alors qu'il est déjà bien difficile de savoir comment parvenir à s'en sortir avec un Smic, il est encore plus hasardeux de parvenir à se débrouiller avec moins que ça, dans un contexte où les prix ne font qu'augmenter, notamment sur les produits de première nécessité, alimentation et énergie compris. C'est ce que rappellent différents travaux de recherche<sup>9</sup>, qui évaluent à 1500 € net mensuel le revenu nécessaire en 2020 pour vivre décemment et de participer à la vie sociale... ce qui est donc bien loin du smic. Ce sont alors non plus 15 % des Français-e qui sont concernés, mais près d'un tiers (32,8 %), qui vivent chaque mois avec moins

que le revenu minimum décent. Comment, face à cette réalité, le patronat et le gouvernement peuvent-ils continuer à faire obstruction à l'augmentation des salaires ? Entre bonnet blanc et blanc bonnet, les négociations sur le partage de la valeur voulues par le ministre du Travail et actuellement en cours au Medef ont toutes les chances d'accoucher d'une souris, puisque la question des salaires a volontairement été laissée en dehors de l'agenda des discussions<sup>10</sup>. À la place, le gouvernement continue à distribuer primes et autres chèques énergie, comme pseudo-réponses à l'inflation, payés avec nos impôts !

### **Ensemble, battons-nous pour augmenter les salaires !**

Ces quelques faits sont aussi l'occasion de rappeler que les revendications de la CGT sont on ne peut plus d'actualité : hausse du Smic à 2000 euros bruts, échelle mobile des salaires, reconnaissance des qualifications, mais aussi reprise en main de l'organisation du temps de travail et de son décompte.

Pour y parvenir, nous devons nous mobiliser toutes et tous ensemble. Toutes et tous dans le même sac, toutes et tous dans la rue !

**Maé Geymond**

8. Le salaire qui coupe la population en deux ; la moitié gagne plus, l'autre moins.

9. Voir les rapports de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale, et tout dernièrement P. Concialdi (2022), « Vivre au minimum : des dépenses qui augmentent plus vite que l'inflation », *Éclairages*, n° 24, novembre, Ires.

10. Voir le dernier communiqué de presse sur le sujet.

## 1. Les (gros) mensonges du gouvernement sur l'état financier des retraites

**Une réforme « juste et de progrès », « sauver le système »: voilà donc la nouvelle rhétorique gouvernementale sur la situation des retraites, qu'il faut ajouter à la liste des justifications sur la « nécessaire réforme ». Il s'agissait au choix de « rembourser la dette Covid » (Bruno Le Maire, septembre 2020), d'investir dans l'éducation et la santé (Elisabeth Borne, 22 mai 2022), de suivre l'évolution de l'espérance de vie et désormais de « sauver le système de retraites ». Tour d'horizon des arrangements du gouvernement avec la réalité.**

### La réforme est-elle « juste et de progrès » ?

Il faut avoir une conception bien singulière de la justice pour y inclure cette réforme. Ses principales victimes sont sans surprise les catégories populaires (dont l'espérance de vie est inférieure à la moyenne) et les femmes (qui ont les carrières les plus hachées).

Cette réforme, comme les précédentes, allongera le « sas de précarité » entre la fin de la vie active et le début de la retraite (le temps « sans emploi ni retraite », qui concerne déjà une active sur deux à 60 ans). Ajoutez à cela la réforme de l'assurance chômage, qui réduit le nombre de trimestres indemnisés, et vous obtenez un cocktail d'une extrême violence aux « portes de la retraite ».

### La hausse de l'espérance de vie est-il un bon argument ?

La réalité, c'est que l'espérance de vie augmente de moins en moins vite. Et il y a pire: les réformes successives font plus que rattraper ces gains d'espérance de vie! La traduc-

tion en chiffres est on ne peut plus claire: après la réforme de 2010, la durée moyenne de la retraite est passée de 25,5 à 24,5 ans; on passera à 23 ans en 2030 avec la réforme présentée aujourd'hui. Passer moins de temps à la retraite, est-ce cela la définition du progrès du gouvernement ?

### Le système est-il en danger ?

Absolument pas, et c'est le Conseil d'orientation des retraites qui le dit, parlant de « trajectoire maîtrisée », et qui reconnaît que le déficit est temporaire avant un retour à l'équilibre. Le système de retraites est en excédent de 3,2 milliards d'euros en 2022. Les 12 milliards d'euros de déficit attendus en 2027 représentent 3 % des dépenses de retraites. C'est 17 fois moins que les 200 milliards d'euros d'aides aux entreprises.

Où est le danger ? Sans surprise, le gouvernement dramatise de manière éhontée la situation financière de nos retraites pour justifier sa réforme.

### La réforme vise-t-elle à améliorer le système de retraites ?

Aucunement. L'idée centrale est de faire des économies pour financer de nouvelles aides aux entreprises. Ainsi, la suppression de la CVAE<sup>11</sup> coûtera 9 milliards d'euros aux finances publiques, qui viennent s'ajouter aux 200 milliards d'euros d'aides publiques. C'est la première motivation de la réforme, et c'est écrit tel quel dans les documents budgétaires présentés par le gouvernement<sup>12</sup>.

### N'y a-t-il aucune alternative ?

Contrairement à ce que dit le gouvernement, il y a évidemment toujours une alternative. La majorité des citoyen·nes ne s'y trompent d'ailleurs pas, et sont d'ores et déjà prêtes à cotiser davantage pour partir plus tôt!<sup>13</sup>

Quel est l'enjeu central pour nos retraites ? Dégager les ressources suffisantes pour partir à 60 ans avec une bonne retraite. Et les leviers en la matière ne manquent pas : créations d'emplois, mise à contribution du capital, hausse des salaires et du taux de cotisation, fin des exonérations de cotisations sociales, élargir l'assiette de cotisations... Nos propositions de financement sont disponibles dans le [diaporama](#) que nous avons mis à disposition des organisations. Nous avons les moyens d'avoir de bonnes retraites; reste désormais, par la lutte, à les conquérir!

**Mathieu Cocq**

11. Contribution sur la valeur ajoutée des entreprises

12. Notamment le Programme de Stabilité 2022-2027: <https://www.budget.gouv.fr/reperes/budget/articles/programme-de-stabilite-pstab-2022-2027>

13. <https://www.humanite.fr/politique/reforme-des-retraites/59-des-francais-prets-cotiser-davantage-pour-partir-plus-tot-778412#:~:text=Selon%20l'Ifop%2C%20une%20grande,de%20d%C3%A9part%20%C3%A0%2064%20ans.>

## 2. Une réforme des retraites injuste à l'égard des femmes

**Lors du précédent quinquennat, le projet de réforme avait été annoncé comme donnant les « femmes grandes gagnantes » ! Une mobilisation de féministes et syndicalistes avait démontré qu'il n'en serait rien : bien au contraire. C'est d'ailleurs à cette occasion qu'Attac avait lancé les Rosies, un cortège féministe qui a animé la plupart des manifestations de l'hiver 2019-2020... On peut considérer que cette mobilisation, en plus du Covid, a largement contribué à repousser cette réforme... jusqu'à aujourd'hui.**

Peut-on espérer que la leçon de cette mobilisation a été tirée et que les femmes seront enfin gagnantes ? Il n'en est rien... Évidemment mais le gouvernement a tout de même communiqué en rappelant que cette réforme était nécessaire parce que le système est ou sera déficitaire mais aussi, à nouveau, « parce qu'il est injuste ». Or rien n'est dit concrètement dans ce projet sur les inégalités de pension de retraite entre les femmes et les hommes qui restent tout particulièrement importantes... Bien au contraire, cette réforme, comme les précédentes va accroître les inégalités sociales en général mais également les inégalités de genre... N'oublions qu'elles ont déjà subi le changement du calcul de la retraite sur les vingt-cinq meilleures années (et non les dix); la décote et les allongements de durée et d'âge de départ...

**Les inégalités de pensions de retraites femmes / hommes : un miroir grossissant des inégalités au travail et dans la vie des femmes**

Selon la Drees<sup>14</sup>, en 2020, la pension de droit direct (y compris la

majoration pour trois enfants) des femmes est de 1154 euros et de 1931 euros pour les hommes, soit un écart de 40 % ! Avec les pensions de réversion qui bénéficient à une majorité de femmes et qui sont régulièrement menacées, l'écart se ramène à 28 %...

En cause d'abord, **les inégalités salariales** mesurées au rabais la plupart du temps, mais en réalité, tout confondu, autour du quart en moins. On sait à quel point les entreprises et les gouvernements successifs prétendent agir contre ce phénomène sans aucune mesure réelle. Ces inégalités s'expliquent par **le cumul de plusieurs facteurs** : les femmes n'occupent pas les mêmes métiers que les hommes. Une sorte de boîte de verre enferme la plupart des femmes avec le plafond de verre, les parois de verre et le plancher collant... ; elles sont bien plus souvent à temps partiel ; elles bénéficient de moins de primes et ont moins de déroulement de carrière...

En plus des inégalités salariales, **les contraintes familiales** continuent à jouer en défaveur des femmes : n'oublions pas qu'encore aujourd'hui **une femme sur deux**

**réduit ou arrête complètement son activité professionnelle à l'arrivée d'un enfant... c'est le cas d'un homme sur neuf !** Elles ont du coup des carrières beaucoup plus hachées, avec des temps d'interruption ou de temps partiels... Certes, la durée de carrière des femmes s'allonge progressivement, mais elle reste inférieure à celle des hommes (deux ans d'écart pour la génération 1950). C'est parce que les femmes se maintiennent davantage sur le marché du travail **et aussi grâce à l'effet de l'assurance vieillesse des parents au foyer (l'AVFP)** introduite en 1972 et qui compense en partie les interruptions liés aux congés parentaux. Penser que les inégalités vont disparaître avec le temps est un leurre, vu les effets négatifs de toutes les réformes précédentes et de celle-ci !

**Les effets du recul de l'âge de départ en retraite : une pénalisation pour les moins qualifiées, pour les carrières courtes et heurtées et tout particulièrement pour les femmes.**

Reculer l'âge de départ à la retraite pénalisera tout particulièrement les personnes qui ont eu des carrières heurtées, plus courtes du fait des contraintes familiales. Et dans une grande majorité, il s'agit de femmes : **40 % des femmes (32 % des hommes) partent actuellement avec une carrière incomplète... Et qui plus est, en moyenne, elles partent plus tard à la retraite que les**

14. Drees, 2022, « Les retraités et les retraites ».

**hommes : 19 % des femmes et 10 % des hommes ont attendu 67 ans pour échapper à la décote<sup>15</sup>.**

Rappelons à propos de la décote, qu'Élisabeth Borne a osé déclarer cette nouvelle réforme juste pour les femmes car l'âge d'annulation de la décote restera à 67 ans ! En quoi est-ce un progrès alors que cette décote restera en vigueur et pénalise davantage les femmes ? Le gouvernement a-t-il envisagé de reculer cet âge d'annulation à 69 ans ? Reculer l'âge de la retraite pénalisera beaucoup plus les catégories les plus modestes, rentrées tôt sur le marché du travail, puisqu'ils et elles devront attendre 64 ans, même si leur durée de cotisation est suffisante. Qui plus est, leur espérance de vie en bonne santé est plus faible, que ce soient les ouvrières par rapport aux cadres, mais aussi certaines catégories de femmes salariées, notamment celles qui travaillent dans la santé : l'espérance de vie d'une infirmière est de sept ans inférieure à celle de la moyenne des femmes ; 20 % des infirmières et 30 % des aides-soignantes partent à la retraite en incapacité. N'oublions pas que les infirmières ont perdu la catégorie active lors de la réforme de 2010 et devront donc travailler désormais jusqu'à 64 ans !

Enfin, comme le souligne Christiane Marty<sup>16</sup>, ce recul **de l'âge de la retraite va renforcer la précarité des femmes seniors**, qui attendent l'âge de départ à la retraite : parmi les retraitées nées en 1950, un tiers

n'étaient plus en emploi l'année précédant leur retraite, c'est le cas de 37 % des femmes et 28 % des hommes et ce nombre va augmenter avec la réforme car les femmes seniors subissent une double peine : femmes et seniors, donc « inemployables ». Quand on voit le peu d'effet de l'index égalité sur les inégalités salariales, on peut vraiment douter qu'un index senior puisse régler le problème de leur maintien en emploi puisqu'il ne sera pas contraignant.

Et les compensations annoncées comme des mesures de justice sociale ne sont pas à la hauteur.

**L'amélioration du minimum de pension : une mesure nécessaire mais bien insuffisante...**

Pour compenser cela, on parle de **revaloriser les petites pensions**, qui concernent une majorité de femmes : rappelons que parmi la génération 1950, la moitié des femmes et un tiers des hommes perçoivent le minimum de pension et que 37 % des femmes retraitées et 15 % des hommes touchent moins de 1000 € de pension brute (909 € nets). Le gouvernement annonce vouloir revaloriser le minimum de pension à 1200 euros. Mais ceci figurait déjà dans la loi de 2003 qui le fixait à 85 % du Smic et qui n'a jamais été appliquée... Qui plus est, ce minimum sera appliqué seulement pour les carrières complètes... Or les personnes aux faibles retraites, une majorité de femmes, ont justement des car-

rières incomplètes et toucheront ce minimum au prorata de leur durée de cotisation...

**La prise en compte de la pénibilité : pas pour les emplois féminisés**

Il est question, comme à chaque réforme, de mieux prendre en compte la pénibilité pour permettre aux personnes « cassées par le travail » de partir plus tôt. C'est pourtant l'inverse qui s'est produit car le compte professionnel de prévention (C2P) de 2017 est beaucoup plus restrictif qu'auparavant : moins de critères de pénibilité sont pris en compte (par exemple les postures pénibles ou le port de charges lourdes n'y sont plus) et l'exposition à ces risques doit être très élevée pour permettre de valider des trimestres à la retraite. Résultat : le C2P ne prend pas en compte la pénibilité des emplois féminisés, notamment dans la santé et le soin (contraintes physiques ET contraintes émotionnelles invisibilisées)... On estime que seulement 3 % des salariées en auraient bénéficié dont 75 % d'hommes... Le gouvernement annonce qu'il va réviser à nouveau ces critères... à suivre mais on peut vraiment douter que cela change la donne... Sans parler du fait que la « catégorie active » de la fonction publique, permettant à des professions exposées à la pénibilité de partir plus tôt, est remise en cause (comme pour une bonne partie des infirmières) et régulièrement menacée, alors

15. Une décote s'applique sur le montant des pensions pour tous les trimestres non validés et s'annule à 67 ans.

16. Marty Christiane, « Retraites : une réforme plus juste pour les femmes, vraiment ? », Attac, 6 décembre 2022. <https://france.attac.org/se-mobiliser/retraites-pour-le-droit-a-une-retraite-digne-et-heureuse/article/retraites-une-reforme-plus-juste-pour-les-femmes-vraiment>

qu'elle permet à 400 000 femmes (sage-femmes, aides-soignantes, infirmières, ...) de partir à 57 ans...

### La prise en compte du congé parental pour les carrières longues

La prise en compte du congé parental pour les carrières lon-

gues une toute petite avancée qui devrait concerner... **3 000 femmes par an** selon le gouvernement lui-même! On sait que l'accès aux carrières longues est rare et difficile (notamment pour les femmes): les critères vont être stricts (par exemple travailler 5 trimestres avant 16 ou 18 ans..) et l'âge de

départ sera lui-aussi décalé de 60 à 62 ans...

Au total, cette réforme renforcera les inégalités sociales et inégalités de genre et n'a rien d'une réforme « juste ».

**Rachel Silvera**

## 3. La retraite est AUSSI un enjeu environnemental !

**Le gouvernement a donc rendu public sa sacro-sainte réforme des retraites le 10 janvier : pas (ou peu) de surprises ! Ce sera donc 64 ans pour l'âge légal de départ à la retraite assorti de quarante-trois annuités de cotisations. Ainsi, une personne de 20 ans qui commencerait à travailler aujourd'hui, ne serait à la retraite au mieux qu'en 2067, c'est-à-dire un horizon où il est probable que notre environnement soit très fortement perturbé par les crises climatiques et écologiques en cours...**

Devant cette mise en abîme vertigineuse, il est intéressant d'aborder la réforme des retraites sous l'angle de l'impact environnemental et de l'urgence à agir contre le réchauffement climatique. En effet, augmenter le temps de travail aura un impact important sur nos émissions de gaz à effets de serres et sur la sauvegarde de notre environnement.

### Le temps de travail et l'environnement

La crise climatique et écologique que nous subissons nous obligent à revoir tous nos modes de production et de consommation pour nous orienter vers une production adaptée aux besoins de la population et qui ne les crée pas de manière artificielle.

Or, le système capitaliste ne s'inscrit pas du tout dans cette ligne, misant sur une croissance toujours

plus importante du PIB pour satisfaire les actionnaires, au détriment des impacts sociaux, climatiques et environnementaux.

Le gouvernement est également dans cette logique, poursuivant le mythe que pour créer des emplois, il faut une croissance effrénée, croissance qui aura de toute manière des impacts néfastes sur l'environnement, la biodiversité et le climat...

Travailler plus longtemps implique évidemment de produire plus, à n'importe quel prix alors qu'au contraire, réduire le temps de travail et donc mieux répartir la richesse produite est très bénéfique pour l'environnement.

Au lieu de poursuivre cette accélération continue qui nous mène tout droit dans le mur, la CGT propose de revoir nos modes de production, en partant des besoins réels de la population. L'une des

pistes les plus efficaces et les plus rapides pour inverser la logique du « produire toujours plus » est tout bonnement le partage du temps de travail. En effet, la réduction de temps de travail, comme les 32 heures de travail hebdomadaires défendues par la CGT ou l'abaissement de l'âge de départ à la retraite à 60 ans permettrait de partager l'ensemble des richesses déjà produites et d'interrompre la course au toujours plus.

Aujourd'hui, le partage du temps de travail est un enjeu majeur de rapprochement des luttes contre la destruction du système des retraites et de l'environnement.

### Un encouragement au recours aux retraites par capitalisation

Contrairement à ce qu'annonce le gouvernement, un des effets de la réforme des retraites est que de nombreuses personnes risquent d'arrêter de travailler avant 64 ans, en particulier pour des raisons de santé, ce qui implique une décote des pensions, qui seront alors relativement faible et insuffisante pour vivre dignement.

Pour prévenir le risque d'une pension trop faible, celles et ceux qui le peuvent seront tentés d'avoir recours à des dispositifs

de retraites par capitalisation dits retraites supplémentaires, souvent construits sur le modèle des fonds de pension... Le recours aux retraites supplémentaires par une part de plus en plus importante de la population, souvent des plus aisées, pourrait ainsi accélérer la défiance vis-à-vis d'un système de retraite par répartition de plus en plus inégalitaire et de moins en moins protecteur.

Or, ces fonds de pension, pures machines spéculatives, sont les premiers investisseurs dans les industries polluantes et dans la délocalisation, afin d'assurer des rendements suffisants pour garantir des pensions assez élevées à leurs adhérentes. Pour réaliser une bifurcation écologique à la hauteur de l'urgence, renforcer ces structures en favorisant le recours à la retraite par capitalisation n'est clairement pas une bonne option.

En somme, repousser l'âge légal de départ à la retraite, c'est à la fois ouvrir la porte à la capitalisation pour les travailleuses qui le peuvent et qui cherchent à compenser individuellement les pertes de revenus futur, augmenter la production alors qu'il vaudrait mieux la répartir pour garantir à tous un revenu du travail et une retraite décente et c'est faire dépendre une partie des retraites aux investissements dans les énergies fossiles ou autres activités polluantes.

Finalement, reporter l'âge légal de départ c'est une course à la production plutôt qu'une meilleure répartition et c'est construire les

bases de l'aggravation de la destruction de l'environnement via le recours potentiel à la capitalisation.

### Produire plus ? Et si plutôt on produisait et partageait mieux ?

D'une manière générale, l'argument central qui permet de lier bataille pour l'environnement et bataille pour la sauvegarde et l'amélioration du système des retraites est celui du partage de la valeur ajoutée et plus généralement le partage de la valeur produite. **Le partage du temps de travail défendu par la CGT est impératif pour garantir une meilleure répartition de la valeur produite.**

Concrètement, la fuite en avant qui consiste à défendre l'idée d'un « produire plus mais mieux » est un fantasme qui ne fait que voiler la problématique actuelle, celle de la surproduction et de la surconsommation :

- surproduction puisqu'il est clair aujourd'hui qu'une part importante des biens produits ne le sont pas pour leur utilité et sont bien trop souvent détruits avant même d'être consommés (à titre d'exemple, Amazon aurait détruit en France 3,2 millions d'objets invendus rien que sur l'année 2018<sup>17</sup>);
- surconsommation lorsque les populations les plus aisées ont des habitudes de consommation incompatibles avec la sauvegarde de l'environnement. D'ailleurs, bien souvent celles-ci s'assimilent à des

consommations ostentatoires affirmant les distinctions de classe.

Comme l'indique le Credoc dans une étude de 2018, si les plus riches semblent plus préoccupées par l'environnement, leurs habitudes de consommation, notamment l'avion, les rendent plus pollueuses que les plus modestes. Des travaux de l'OFCE en 2020 confirment d'ailleurs que la consommation d'énergie fossile croît fortement avec le niveau de revenu, les personnes les plus riches se déplaceraient trois fois plus en un an que les plus modestes.

Aujourd'hui, lier la bataille des retraites à la bataille pour l'environnement c'est comprendre qu'un meilleur partage de la valeur produite garantira à la fois la baisse des inégalités et une amélioration globale du niveau de vie de la population tout autant qu'elle permettra une bifurcation écologique à la hauteur des enjeux.

D'après la dernière étude de Météo-France et du CNRS, si les émissions de gaz à effet de serre poursuivent leur évolution actuelle, le réchauffement climatique en France serait à l'horizon 2070 d'environ 3 °C supérieur au niveau enregistré en 1900. Vouloir repousser l'âge de départ à la retraite dans ces conditions relève alors simplement de l'inconscience.

**Antoine Molinatti  
et Alexis Jeamet**

17. [https://www.lemonde.fr/television-radio/article/2019/01/11/amazon-vendeur-de-destruction-massive\\_5407944\\_1655027.html](https://www.lemonde.fr/television-radio/article/2019/01/11/amazon-vendeur-de-destruction-massive_5407944_1655027.html)

## 4. Une réforme de « progrès » ? Assez d'enfumage !

**D'élément de langage en élément de langage, le gouvernement est prêt à tout pour nous faire avaler que sa réforme des retraites est une avancée pour les salarié-es, quitte à tronquer la vérité. Retour sur l'argumentaire macroniste.**

« Ce que l'on conçoit bien s'énonce clairement, et les mots pour le dire arrivent aisément », disait Nicolas Boileau. Le gouvernement aurait dû s'inspirer de cette maxime. En effet que de circonvolutions, de contradictions, dans la bouche des ministres au moment d'argumenter sur la nécessité d'une réforme des retraites, qui constitue un des reculs sociaux les plus importants. Une fois il s'agirait de trouver des moyens pour financer d'autres choses comme la transition énergétique, le financement de la dépendance ou autre, une autre ce serait pour combler un déficit abyssal du système de retraite qui n'existe pas. Si les conséquences n'étaient pas aussi graves pour les salarié-es, leurs contorsions, leurs tentatives pour justifier l'injustifiable, seraient risibles. En réalité le gouvernement n'assume pas ce projet de loi tellement il est conscient du recul qu'il veut imposer, et s'abrite derrière un seul argument d'autorité : « Il n'y a pas d'autre solution », pour clore le sujet sans débat, en témoigne la procédure utilisée au parlement pour limiter les discussions. Il oublie le fait que ce projet n'est qu'un projet idéologique, visant

à faire payer aux salarié-es les cadeaux faits aux entreprises et aux plus riches.

### Augmentation des pensions... vraiment ?

Pour essayer de faire avaler la pilule, Emmanuel Macron a trouvé l'arme imparable. Pas une retraite en dessous de 85 % du Smic. Si c'était vrai, ce serait une avancée pour des millions de personnes, mais comme toujours en Macronie il faut se méfier des effets d'annonce. Il faut remarquer que :

- c'est incroyable, le gouvernement nous présente comme la trouvaille du siècle une mesure déjà votée en 2003. Dans l'article 4 de la loi Fillon, il était écrit : « *La Nation a pour objectif d'assurer en 2008 à un salarié ayant travaillé à temps plein et disposant d'une carrière complète une retraite au moins égale à 85 %* » du Smic. L'expérience fait donc dire que voter cette mesure n'est pas suffisant, qu'il faut ensuite qu'elle soit appliquée. C'est une mesure qui aurait dû devenir réalité en 2008, il y a quinze ans – sauf qu'elle n'a jamais été appliquée ;

- il convient également, comme dans les contrats d'assurance, de lire les renvois aux astérisques en bas de page en petits caractères : cette mesure ne s'appliquerait qu'aux personnes justifiant d'une carrière complète, c'est à dire à terme celles justifiant de quarante-trois années de cotisation. Cela réduit fortement le nombre de personnes concernées.

Si l'on y regarde de plus près : seules 32 % des personnes bénéficiant d'une petite retraite justifient d'une carrière complète. Ainsi 68 % seront privées de la mesure qui se veut emblématique d'un progrès social. Cela représente 2 millions de personnes sur les 6 millions touchant une petite retraite. Au vu du peu de monde qui en bénéficierait, on ne peut pas expliquer que c'est une mesure de justice sociale.

On le voit bien, même cette mesure que le gouvernement voudrait nous présenter comme une avancée sociale majeure pour faire avaler le recul de l'âge de la retraite couplé à l'augmentation du nombre de trimestres, ne répond en rien à la nécessité de l'augmentation du niveau des retraites, à plus justice sociale, et ne peut cacher la volonté des salariés de revenir à la retraite 60 ans.

**Jean-François Soury**

## Souveraineté industrielle et sanitaire

# Cenexi sacrifiée sur l'autel du capital par la majorité présidentielle

**Actuellement en discussion à la direction général du Trésor, le cas de Cenexi, sous-traitant pharmaceutique français, risque bien de finir comme un emblème de ce que nos dirigeants donnent chaque jour en pâture au capital. Explications.**

### Un acteur pharmaceutique stratégique

La pandémie de Covid a clairement mis en évidence les problèmes posés par la dépendance des industries françaises à des chaînes d'approvisionnement mondiales<sup>18</sup>, mais également les dangers relatifs au fait de ne pas fabriquer sur le sol français certains produits stratégiques et donc de dépendre exclusivement des importations. Si ces deux situations concernent l'ensemble de l'économie, elles ont pris un sens particulier sur le plan sanitaire, entre pénurie de masques et de gel, mais aussi de médicament dont les principes actifs étaient importés depuis l'Asie. C'est alors que nos politiques ont promis monts et merveilles en matière de réindustrialisation et de relocalisation d'activités stratégiques sur le sol français.

Pourtant, le temps avançant, non seulement ces promesses restent lettre morte, mais l'actualité regorge d'exemples qui vont précisément dans le sens contraire : avant de s'acharner à réindustrialiser, ne faudrait-il pas s'assurer de conserver les productions stratégiques qui existent déjà ? C'est dans ce sillage que s'inscrit malheureusement Cenexi et ses trois usines en France.

En effet, la production pharmaceutique en France a ceci de particulier qu'elle dispose de très peu de capacités en matière de substances d'origine biologique (et non pas chimique, comme c'était le cas auparavant) et de médicaments sous forme injectable. Or, la majeure partie des produits pharmaceutique innovants sont de nature biologique : c'est notamment le cas des vaccins contre le Covid-19, ou d'un traitement contre la phase inflammatoire du Covid que l'une des usines de Cenexi était censée produire. Stratégique, donc ? Oui, assurément.

### Des rachats en chaîne

La situation actuelle de Cenexi trouve ses origines dans un mouvement de fond qui a traversé toute l'industrie pharmaceutique : la vente de nombreuses usines appartenant aux laboratoires multinationaux (Sanofi, Novartis, et compagnie) à des sous-traitants... eux-mêmes parfois détenus par des fonds d'investissement, comme c'est le cas ici. Il s'agit malheureusement d'un très bon exemple venant illustrer l'une des manœuvres courantes du capital qu'est le rachat par LBO<sup>19</sup>, contre laquelle le guide « Lutter avec les chiffres de l'entreprise » essaye

d'alerter le plus grand nombre de camarades.

Pour l'actionnaire, l'objectif de ce mécanisme est de financer l'achat par de l'endettement afin de maximiser (rapidement) sa rentabilité. Avec un LBO, le rachat est en fait financé par les dividendes à venir de l'entreprise rachetée ! Dans ce type de montage, la pression mise par les actionnaires sur l'entreprise et ses salariées est donc maximale puisque si l'entreprise ne peut pas verser assez de dividendes, le montage financier échoue. Les dividendes deviennent donc un objectif et les salariées une variable d'ajustement. Généralement, un premier fond laisse place à un second, qui lui-même cherchera à se retirer, lorsqu'il considérera sa mise suffisamment rentabilisée.

C'est précisément à ce carrefour que se trouve Cenexi, en passe d'être de nouveau racheté, non pas par un troisième fonds d'investissement, mais par un industriel indien, lui-même détenu par un conglomérat chinois lourdement endetté et qui envisagerait de revendre ses parts ; et sur cette vente, que la direction générale du Trésor doit donner son aval.

### 1 200 emplois concernés

Si tel est le cas, les 1200 salariées françaises de Cenexi passeront sous pavillon indo-chinois. C'est donc une perte totale de maîtrise tricolore sur l'outil industriel, les investissements, et l'ensemble des décisions stratégiques concernant le groupe. Qu'advient-il

18. Pour faire simple, si une usine française a besoin d'un intrant A (fabriqué en Chine) pour fabriquer son produit B (en France), si l'activité est à l'arrêt en Chine, alors elle le sera aussi en France.

19. Leveraged buy out ou « achat par endettement » ou encore « à effet de levier »

si l'industriel indien décide de réduire son empreinte industrielle en Europe en fermant une usine, ou que l'actionnaire chinois décide réellement de revendre ses parts ?

### Une leçon plus large à retenir

Cet exemple est loin d'être isolé, dans la mesure où il rappelle l'opération de scission en cours chez Renault, fleuron de l'industrie

automobile française pendant des décennies, ou celle de la vente d'Alstom à des capitaux étrangers. Moralité : que ce soit en matière de préservation des emplois et du parc industriel français, de souveraineté sanitaire, ou de tout autre sujet sur lequel le gouvernement s'engage, nul besoin d'être devin pour savoir que les promesses seront vite enterrées. Pas de prochains reculs

de l'âge de la retraite après 64 ans ? Pas de nouvelle réforme de l'assurance chômage ? Vous connaissez la chanson.

C'est bien la preuve que les revendications CGT comme la planification industrielle et la nationalisation des grandes entreprises stratégiques sont toujours plus d'actualité.

MG

## Énergie

### Agrivoltaïsme : le marché n'a pas sa place

**En 2010, dans le cadre de la stratégie « Europe 2020 », la France s'était fixée pour objectif qu'en 2020, 23 % de l'énergie consommée en France soit renouvelable. Finalement, nous n'étions qu'à 19 % en 2020 soit 4 points en dessous de l'objectif. Alors que l'objectif était modeste, la France est le seul à ne pas l'avoir atteint. À ce titre, l'État va devoir payer 500 millions d'euros en 2022 pour ne l'avoir pas respecté. Pour combler ce retard, l'État prévoit de lever les contraintes pour les acteurs privés notamment, avec les énormes risques que cela comporte.**

#### Besoin de planification : on ne peut pas faire confiance au marché

L'électricité est un bien trop précieux pour être laissé aux mains du marché. Pourtant telle est la volonté du gouvernement pour favoriser l'essor des énergies renouvelables.

Nos besoins électriques sont croissants, notamment du fait de l'électrification d'un certain nombre d'équipements comme la voiture individuelle pour ne citer que cet exemple. Pour faire face à ces besoins, sans risquer de délestage, il y a un besoin impérieux de planification. C'est d'autant plus

important lorsque l'on voit l'augmentation des prix de l'électricité qui pourraient attirer sur le marché des investisseurs privés avides de profits. C'est ce que l'on constate avec le développement de l'agrivoltaïsme où des énergéticiens privés approchent des agriculteurs pour convertir leurs terres en champs de panneaux photovoltaïques au détriment de l'intérêt général.

#### Les agriculteurs doivent vivre de leur véritable activité

En effet, pour développer les énergies renouvelables, l'agrivoltaïsme s'inscrit comme une nouvelle ten-

dance. Il s'agit d'installer des panneaux photovoltaïques sur des terres agricoles, en maintenant une activité agricole en-dessous. Or il y a un risque que cette activité agricole soit totalement délaissée, pour simplement respecter le minimum légal puisque la présence des panneaux complique fortement certaines productions. Les agriculteurs sont d'autant plus enclins à louer leurs terres à des énergéticiens que cela leur rapporte jusqu'à dix fois plus que le fermage à vocation agricole.

Il s'agit donc d'un effet d'aubaine pour les agriculteurs qui loueront leur terre, ce phénomène étant entretenu par la difficulté de nombre d'entre eux de vivre de leur travail. En effet, les prix des matières agricoles, négociés sur les marchés financiers, n'assurent pas des revenus décents. C'est d'abord cela qu'il faut corriger avant de prévoir de nouveaux débouchés, loin de leur fonction nourricière, pour les agriculteurs.

L'agrivoltaïsme a un intérêt lorsque la production électrique est au service de l'agriculture et pas l'in-

verse. Ce type de dérives a déjà pu être constaté avec l'installation de méthaniseurs géants sur des exploitations agricoles, qui ont besoin de cultures dédiées pour fonctionner (alors que l'intérêt initial est bien que les méthaniseurs fonctionnent avec les déchets organiques). Victimes d'un système qui refuse catégoriquement de les rémunérer au niveau de leur travail, de plus en plus d'agriculteurs deviennent ainsi des producteurs d'énergies par défaut, et la production de nourriture passe ainsi au second plan.

De plus, ce type de système enferme les agriculteurs dans un certain type de culture ou d'élevage, adaptée à l'agrivoltaïsme. Ainsi, l'agriculteur perd une certaine liberté pour dans l'utilisation de ses terres, notamment pour

s'adapter par exemple, aux nouvelles contraintes climatiques.

### Il y a déjà des surfaces artificialisées à équiper

Tel qu'il est pratiqué aujourd'hui, l'agrivoltaïsme pose donc différents problèmes. Tout d'abord, on perd des surfaces agricoles nécessaires pour notre souveraineté alimentaire. De plus, la réversibilité d'utilisation des terres est très discutée quand ces panneaux tiennent par du béton coulé plusieurs mètres en profondeur, sans même compter les milliers de kilomètres de câbles nécessaires. Comme nous le déplorons dans nos « Indicateurs économiques et sociaux », 9 % des terres sont déjà artificialisées en France. C'est prioritairement sur cette surface que les panneaux photovoltaïques

doivent être installés et gérés par la puissance publique<sup>20</sup>.

Comme nous venons de le voir, la politique du gouvernement est simplement d'assouplir la réglementation sur les énergies renouvelables dans le seul but de rendre les investissements attractifs pour les énergéticiens privés, au détriment de l'intérêt général et du bon sens.

La production de ce bien essentiel, tout comme l'alimentation, ne doit pas être soumise aux exigences de rentabilité actionnariale, d'où la nécessité d'un pôle public de l'énergie et d'un État qui assume son rôle de planificateur en matière industrielle.

**Antoine Molinatti  
et Victorien Pâté**

## Statistiques Les entreprises en France

**L'Insee publie tous les ans une photographie du système productif français « Les entreprises en France » à partir de ses enquêtes et de l'exploitation de divers fichiers administratifs. On trouve ici l'édition 2022 : [www.insee.fr/fr/statistiques/5759063](http://www.insee.fr/fr/statistiques/5759063)**

La « vue d'ensemble » fait surtout le point sur la situation de l'appareil productif français avant la crise Covid. Il était, et reste, très concentré mais aussi très hétérogène. 4 millions d'entreprises mais quelques centaines, les plus grandes, concentrent plus de 50 % de la valeur ajoutée et génèrent 90 % des exportations.

Un extrait de cette vue d'ensemble : « *Durant les cinq années précédant la crise sanitaire (2015-2019), la situation moyenne des entreprises s'est améliorée : des gains de productivité dans l'ensemble des secteurs (+ 8 %), en particulier dans l'industrie (+ 12 %) et le commerce (+ 12 %); un partage de la valeur ajoutée plus favo-*

*nable aux entreprises, notamment dans l'industrie, le commerce et la construction (le taux de marge y progresse respectivement de 1,6 point, 2,3 points et 3,0 points); une nette hausse du taux d'investissement dans tous les secteurs (+ 1,8 point); enfin, sont comptabilisées de très nombreuses créations d'entreprises (+ 55 %) ainsi qu'un net recul des défaillances (- 18 %).* » **Remarque** : L'Insee ne communique, semble-t-il, que des informations très parcellaires sur les aides publiques aux entreprises. Or, avant même 2020, les entre-

20. L'Ademe estimait ainsi en 2019 un gisement de 176 GW disponible rien que sur les grandes toitures, les friches industrielles et les parkings

prises, surtout les grandes, vivaient véritablement « sous perfusion » comme l'indique par ailleurs l'étude du Clersé pour l'Ires<sup>21</sup>. Ces aides avaient considérablement augmenté depuis 2015 et dépassaient déjà 160 milliards en 2019. Elles se situaient certainement au-delà de 200 milliards en 2021. Une analyse un peu complète du système productif ne pourra sans doute plus ignorer ce problème.

Deux des dossiers, d'une dizaine de pages chacun, s'intéressent aux effets très différenciés de la crise sanitaire sur les entreprises en général, et sur le secteur de l'hôtellerie-restauration en particulier. Le troisième dossier analyse les « start-up », dont on distingue quatre grandes catégories assez différentes. Les dossiers thématiques (emploi, énergi...) ainsi que les fiches sectorielles accompagnent les chiffres clés de graphiques, de définitions

et de commentaires qui peuvent être fort utiles.

Par exemple, la Structure du système productif fournit, pour les micro-entreprises, les autres PME, les entreprises de taille intermédiaire et les grandes entreprises, une douzaine de données de structure: du nombre d'entreprises et du CA au taux d'investissement en passant par la valeur ajoutée, les effectifs, le salaire moyen etc.

Si on n'a pas le temps ou le goût de tout lire, on peut aisément parcourir quelques veines de cette mine d'informations en se repérant sur la table des matières page 5 et 6. Le glossaire, pages 169 à 183, peut aussi aider à se familiariser avec des notions parfois énigmatiques. La définition de « l'entreprise économique », en particulier, est un morceau de bravoure. Sa simple lecture montre qu'il serait bien imprudent de jeter aux orties la définition traditionnelle, impar-

faite mais ancrée dans les réalités, de l'entreprise « unité légale ».

Au total, cet *Insee Référence* appelle certes des critiques. On continue à parler de « coûts salariaux », par exemple. Mais cette publication peut être utile aux militant-es syndicaux-les en prenant un peu de distance vis-à-vis de la conjoncture. Elle indique des ordres de grandeur en général peu contestables. Elle peut aussi aider à accéder, en meilleure connaissance de cause, aux bases de données économiques, y compris et notamment dans les entreprises. C'est là un enjeu fondamental: la maîtrise des données économiques n'est pas, ne doit pas rester, une prérogative exclusive des dirigeants d'entreprise, des opérateurs sur les marchés financiers et des gouvernants.

**AG**

21. <http://ires.fr/index.php/actualites/item/6573-un-capitalisme-sous-perfusion-mesure-theories-et-effets-macroeconomiques-des-aides-publiques-aux-entreprises-francaises>

## Les chiffres du mois

### LES CHIFFRES DU MOIS : SPECIAL RETRAITES

- Aides publiques aux entreprises : 200 milliards d'euros en 2021, soit 17 fois le déficit attendu des retraites.
  - Au Smic CGT à 2000 €, il suffit de 8,25 € de cotisations salariales et 8,25 € de cotisations patronales pour équilibrer le système de retraites.
  - Le système de retraites dispose de 200 Milliards d'euros de réserves.
  - Une cotisation de 28 % sur les dividendes rapporterait 14 milliards d'euros.
  - 1 point de cotisation, c'est 15 milliards d'euros de recettes supplémentaires.
- POUR ALLER PLUS LOIN, VOIR LE [DIAPO FINANCEMENT RETRAITES](#)

## Les prix qui montent

### LES PRINCIPALES ÉVOLUTIONS DE PRIX À RETENIR

#### Des prix qui montent

Décembre 2022 (publication du 13 janvier)	Évolutions sur 12 mois et sur 8 ans
Indice des prix à la consommation source Insee	+ 5,9 % sur 12 mois (6,2 % en novembre)
Indice spécifique pour les ménages modestes (*)	+ 6,1 % sur 12 mois (6,6 % en novembre)
Indice harmonisé pour la France (normes Eurostat)	+ 6,7 % sur 12 mois (7,1 % en novembre)
Indice pour les produits de grande consommation	+ 12,1 % sur 12 mois (11,6 % en novembre)
Estimation du Coût de la vie (correctif CGT)	Au moins + 6,9 % sur 12 mois
Autres huiles alimentaires	+ 58,6 % sur 12 mois
Combustibles solides	+ 52,1 % sur 12 mois
Combustibles liquides	+ 37,8 % sur 12 mois
Gaz naturel et gaz de ville	+ 29,3 % sur 12 mois
Énergie thermique	+ 104,6 % depuis 2015
Gaz naturel et gaz de ville	+ 96,9 % depuis 2015
Combustibles liquides	+ 95,5 % depuis 2015
Autres huiles alimentaires	+ 68,9 % depuis 2015
Services d'expédition du courrier	+ 63,2 % depuis 2015
Beurre	+ 56,5 % depuis 2015
Tabac	+ 55,8 % depuis 2015

(\*) Il s'agit de l'indice des prix (hors tabac !) estimé pour les Ménages du « premier quintile de la distribution des niveaux de vie ». Il est utilisé notamment pour l'indexation du Smic.

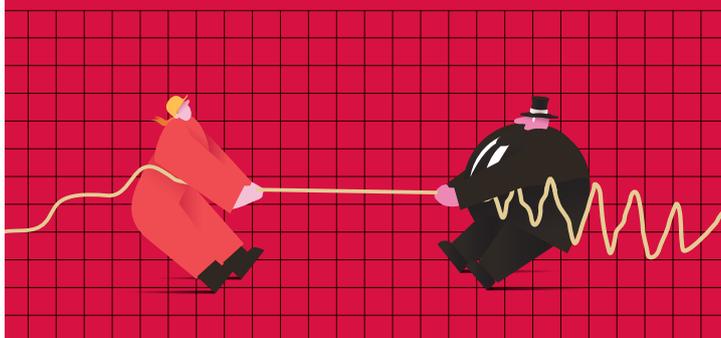
# ENSEMBLE POUR LA RETRAITE



À  
**60**  
ANS

## À LIRE

# Indicateurs économiques et sociaux de la CGT



Comprendre les chiffres pour mener la bataille des idées

Baromètre 2023



## Baromètre éco 2023

La dernière édition de notre « Baromètre économique » est disponible sur notre site [cgt.fr](http://cgt.fr). Le pôle éco se tient bien sûr à votre disposition pour présenter et organiser des formations autour de ce baromètre, que l'on espère utile et clair. Vos retours sont également les bienvenus sur ce document vivant, reconduit chaque année, et qui a pour objectif, comme toutes les productions du pôle, d'être le plus utile possible aux organisations et militants qui les composent.

Mathieu Cocq

## Repères statistiques

### Salaires

- > **Salaires net médian** en équivalent temps plein (en 2020):
  - ensemble: 2 005 €;
  - femmes: 1 881 €;
  - hommes: 2 101 €.
- > **Écart de salaire femmes/hommes**: 15,2 % en équivalent temps plein (F: 2 280 €; H: 2 689 €) mais en réalité davantage, car il y a plus de femmes que d'hommes à temps partiel
- > **Smic mensuel net**: 1 353,07 € (8,92 € l'heure)
- > **Smic mensuel brut**: 1 709,28 € (11,27 € l'heure)
- > **Pension des retraites**: 1 509 € en 2020 (montant mensuel moyen brut par retraité, tous régimes confondus).
- > **RSA « socle »**: 598,54 € pour une personne seule, 897,81 € pour un couple ou personne seule avec un enfant (sans aide au logement).

### Emploi

- > **Emploi total**: 28 244 000 en 2020.
- > **Emploi salarié**: 25 152 000 en 2020.
- > **Emploi à temps partiel**: 4 126 500 en 2020.
- > **Nombre de chômeurs** (au sens du bureau international du travail): 2 351 000 en 2020.
- > **Sous-emploi salarié**: 2 960 100 en 2020 (*personnes ayant un emploi à temps partiel mais qui souhaitent travailler davantage et sont disponibles pour le faire. Sont inclus également les salariés ayant involontairement travaillé moins que d'habitude – chômage partiel, mauvais temps, etc.*).

### Données générales

- > **PIB**: 2 500,9 Mds € en 2021.
- > **Consommation des ménages**: 1 264,8 Mds € en 2021.
- > **Investissement des entreprises**: 330 Mds € en 2021.
- > **Dividendes versés** (par les SNF): 230,2 Mds € en 2021
- > **Budget de l'État**: 488,7 Mds € en 2020 (exécution 2020) dont charge de la dette: 36,2 Mds €.
- > **Recettes nettes de l'État**: 300,8 Mds € en 2021 (révisé) dont:
  - **impôt sur le revenu**: 77,0 Mds €;
  - **impôt sur les sociétés**: 36,4 Mds €;
  - **TVA**: 92,4 Mds €.
- > **Exportations**: 500,9 Mds € en 2021.
- > **Importations**: 585,6 Mds € en 2021.
- > **Solde du commerce extérieur**: - 84,7 Mds €.